



Porté par l'auto-entrepreneuriat, le nombre de travailleurs indépendants reste dynamique en 2020 malgré la crise sanitaire

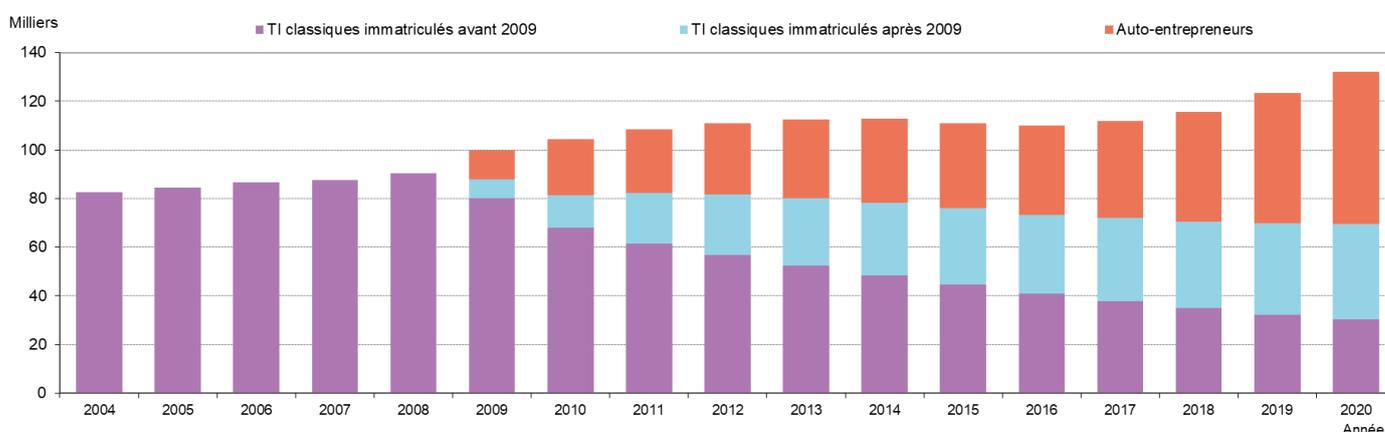
Fin 2020, les Urssaf Bourgogne et Franche-Comté dénombrent 132 000 comptes de travailleurs indépendants (TI artisans, commerçants, professions libérales et médicales), soit 7,0 % de plus que l'année précédente (8,2 % à l'échelon France). Ce dynamisme est porté par le statut d'auto-entrepreneur (+ 16,3 % en 2020 après + 18,8 % en 2019), tandis que le nombre de « TI classiques » baisse (- 0,1 % après - 1,1 %). Près d'un indépendant (47,2 %) sur deux est désormais auto-entrepreneur (AE) fin 2020 (50,7 % au niveau national). Parmi eux, 73,4 % ont déclaré un chiffre d'affaires positif sur l'année 2020 et sont donc considérés comme « économiquement actifs ».

Malgré la crise sanitaire, près de 23 000 immatriculations ont été enregistrées en 2020, dont 80,9 % sous le statut d'AE, après 77,8 % en 2019. Elles augmentent de 1,8 % par rapport à 2019 quand elles baissent de 2,2 % au niveau France et restent nettement supérieures au nombre de radiations (14 000), qui baissent de 3,9 % (baisse de 2,9 % au niveau France).

En 2019, 2,9 milliards d'euros de revenus ont été déclarés par l'ensemble des travailleurs indépendants, pour un revenu

GRAPHIQUE 1

nombre de TI classiques et AE depuis 2004 (administrativement actifs en fin d'année *)



* Est considéré comme **administrativement actif** un indépendant (AE ou classique) ayant été immatriculé avant ou pendant la période étudiée et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un revenu ou un chiffre d'affaires positif.

Source : Urssaf

Les données mobilisées pour l'établissement du bilan relatif à l'année N et aux années précédentes sont basées sur des extractions arrêtées à fin mai N+1. Ainsi, les effectifs et les revenus diffusés dans la présente publication sont issus de données extraites à fin mai 2021. Des radiations et des immatriculations rétroactives pouvant intervenir après mai N+1, les indicateurs calculés pour les deux dernières années (2019 et 2020 dans ce bilan) ont un caractère provisoire. Les données relatives au TI inscrits de ces deux années pourront ainsi varier légèrement, en niveau comme en évolution, après la prise en compte de ces opérations. Des travaux sont en cours afin de faire évoluer la méthodologie : l'estimation des opérations de radiations et d'immatriculations tardives permettra de limiter les révisions sur les années récentes.

**TABLEAU 1**

nombre de comptes travailleurs indépendants par statut et groupe professionnel depuis 2017

	Niveau (en milliers)						Evolution moyenne annuelle (en %)				
	2017	2018	2019	%	2020	%	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de Travailleurs indépendants (TI) inscrits en fin d'année	112,0	115,6	123,3	100,0	132,0	100,0	-1,0	1,7	3,3	6,7	7,0
TI classiques	72,1	70,5	69,7	56,5	69,7	52,8	-3,4	-1,9	-2,1	-1,1	-0,1
dont Artisans et Commerçants	48,7	47,2	46,3	37,5	46,0	34,8	-4,6	-2,9	-3,0	-2,1	-0,5
dont Professions libérales	23,4	23,3	23,5	19,0	23,7	17,9	-0,5	0,3	-0,4	0,8	0,8
Auto-entrepreneurs (AE) *	39,9	45,1	53,6	43,5	62,4	47,2	4,3	8,9	13,1	18,8	16,3
dont AE Artisans et Commerçants	29,7	33,3	39,4	32,0	45,8	34,7	3,0	7,6	12,1	18,3	16,2
dont AE Professions libérales	10,2	11,8	14,2	11,5	16,6	11,5	8,3	13,0	16,0	20,2	16,9
Dont Auto-entrepreneurs (AE) économiquement actifs à fin d'année	32,3	36,4	41,5	77,4	45,8	73,4	6,3	8,8	12,7	14,0	10,4
dont AE Artisans et Commerçants	23,9	26,7	30,3	56,6	33,3	53,4	5,1	7,6	11,5	13,8	9,9
dont AE Professions libérales	8,4	9,8	11,2	20,9	12,5	20,0	10,0	12,1	16,2	14,5	11,7

Source : Urssaf

Fin 2020, près d'un indépendant sur deux est désormais auto-entrepreneur

Fin 2020, la région Bourgogne-Franche-Comté dénombre 132 000 comptes de travailleurs indépendants (TI), dont 69,7 milliers de TI dits « classiques » et 62,4 milliers d'auto-entrepreneurs (AE, *graphique 1 et tableau 1*). Au niveau France, on dénombre 3,8 millions de TI (1,88 millions de TI classiques et 1,93 million d'AE). Fin 2020, leur part s'établit à 47,2 %. Parmi eux, 73,4 % ont déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année et sont considérés comme « économiquement actifs ».

L'activité indépendante reste stimulée par le dispositif de l'auto-entrepreneuriat

Depuis la création du statut d'auto-entrepreneur, le nombre total de TI a progressé de 32 %, porté par l'augmentation du nombre d'AE, au détriment du dispositif classique : entre 2008 et 2020, le nombre de TI classiques a diminué de 20,6 % (*graphique 1*).

En 2019, le nombre d'AE enregistrait sa plus forte progression depuis 2010 (+ 18,8 %), tandis que le nombre de TI classiques continuer de baisser (- 1,1 %), soit une hausse de 6,7 % du nombre total de travailleurs indépendants (*tableau 1*).

En 2020, malgré la crise sanitaire, le nombre de TI reste dynamique (+ 7,0 %), de nouveau porté par la croissance soutenue du nombre d'AE (+ 16,3 %). Le nombre d'AE artisans-commerçants progresse de 16,2 % en 2020 (après + 18,3 % en 2019), soit un rythme légèrement moins élevé que celui des professions libérales (+ 16,9 % en 2020), qui enregistre un ralentissement un peu plus marqué (+ 20,2 % en 2019).

Le nombre de TI classiques reste quant à lui stable en 2020 (- 0,1 %) malgré le ralentissement de l'économie lié à la crise sanitaire. La baisse du nombre d'artisans-commerçants se poursuit, mais faiblit de nouveau (- 0,5 %, après - 2,1 % en 2019 et - 3,0 % en 2018). Le nombre de TI professions libérales reste orienté à la hausse (+ 0,8 % en 2019 et 2020).

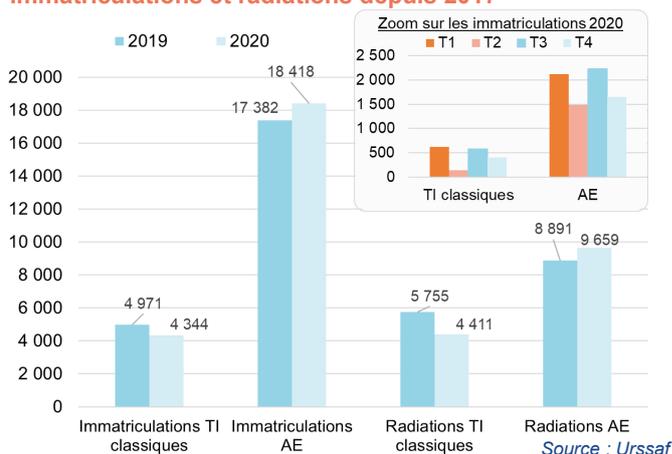
Le volume d'immatriculations reste en 2020 bien supérieur à celui des radiations...

En 2020, la Bourgogne-Franche-Comté comptabilise 22 762 immatriculations de travailleurs indépendants (*tableau 2*) et

14 070 radiations. Dans le contexte de crise sanitaire, les immatriculations augmentent de 1,8 % par rapport à 2019 et restent nettement supérieures aux radiations, qui baissent (- 3,9 % contre - 2,9 % au niveau France).

GRAPHIQUE 2

immatriculations et radiations depuis 2017



Source : Urssaf

...compte tenu du dynamisme des créations d'entreprises sous le statut d'AE ...

Après un deuxième trimestre fortement éprouvé par le confinement amorcé mi-mars, les immatriculations des AE ont retrouvé un rythme soutenu au deuxième semestre 2020, s'élevant à 9 659 sur l'année (*tableau 2*). Au total, les immatriculations d'AE restent en hausse en 2020 (+ 6 % contre + 3,1 % au niveau France).

A l'inverse, les immatriculations de TI classiques (4 344) reculent de 12,6 % (21,9 % en France). Ainsi, le statut de l'auto-entreprise confirme son attrait : il représente 80,9 % des immatriculations de TI en 2020, soit plus de 2 points de plus que l'année précédente (78,9 %).

... et de la forte baisse des radiations de TI classiques

Les radiations de TI classiques (4 411) diminuent de 3,9 % en 2020 mais restent du même ordre de grandeur que les immatriculations enregistrées en 2020 sous ce statut (*tableau 2*), maintenant ainsi le nombre d'inscrits. Les dispositifs de soutien aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire (report de cotisations, aide financière exceptionnelle, fonds de solida-



TABLEAU 2

nombre d'immatriculations¹ et radiations en 2020 par sexe, âge et statut, et évolutions

	Nombre d'immatriculations						Nombre de radiations					
	TI classiques (1)	AE (2)	Total (3)	Evolution total TI 2020 (%)			TI classiques (1)	AE (2)	Total (3)	Evolution total TI 2020 (%)		
				2020 (2)/(3)	Part d'AE dans les créations 2020	2019				2020 (2)/(3)	Part d'AE dans les créations 2020	2019
Hommes	2 537	11 721	14 258	5,3	82,2	79,8	2 829	6 204	9 033	-3,8	68,7	65,9
Femmes	1 807	6 696	8 503	-3,5	78,7	77,5	1 582	3 455	5 037	-4,2	68,6	65,7
Moins de 30 ans	1 026	5 854	6 880	32,7	85,1	86,6	185	2 259	2 444	22,1	92,4	91,2
Entre 30 et 40 ans	1 549	5 354	6 903	-1,5	77,6	75,0	663	2 834	3 497	0,9	81,0	76,3
Entre 40 et 50 ans	1 004	3 531	4 535	-6,7	77,9	75,3	743	1 958	2 701	-11,2	72,5	66,3
Entre 50 et 60 ans	556	2 240	2 796	-15,2	80,1	75,7	938	1 365	2 303	-11,6	59,3	53,8
Plus de 60 ans	209	1 439	1 648	-17,7	87,3	82,3	1 882	1 243	3 125	-11,5	39,8	36,3
Total	4 344	18 418	22 762	1,8	80,9	78,9	4 411	9 659	14 070	-3,9	68,6	65,8

¹ Une immatriculation peut correspondre à une ré-immatriculation rattachée à un SIREN existant. Il s'agit donc d'une notion différente de celle de la création d'entreprise retenue par l'Insee.

Source : Urssaf

rité) ont probablement permis de réduire le nombre de défaillance en 2020.

Le nombre de radiations d'AE augmente quant à lui de 8,6 % portant à 68,6 % en 2020 la part des AE dans les radiations totales, soit 2,9 points de plus sur un an.

Les créateurs sont souvent des jeunes hommes AE

Plus de 25 % des immatriculations de TI concernent des inscriptions d'AE de moins de 30 ans, soit 5 854 immatriculations en 2020 (tableau 2). En hausse de 34,5 % sur un an (graphique 3-a), les créations d'entreprises de cette catégorie expliquent à elles seules la progression des immatriculations d'AE en 2020.

En outre, la dynamique des créations d'entreprise sous le statut d'AE est portée par les hommes (+ 9,9 %), les immatriculations des femmes en AE étant quant à elles en légère baisse en 2020 (- 0,3 %, graphique 3-a). Les hommes représentent 63,6 % de l'ensemble des immatriculations de TI.

Des immatriculations dynamisées par la livraison à domicile et le commerce de détail non spécialisé...

Les nouveaux AE de moins de 30 ans exercent notamment dans le secteur des activités de poste et de courrier, dont la principale activité est la livraison à domicile par l'intermédiaire de plateformes collaboratives, particulièrement sollicitées en 2020 pendant les périodes de fermeture des restaurants lors des confinements successifs. Dans ce secteur, les immatriculations d'AE progressent de 57,6 % en 2020 (graphique 3-b).

Le secteur du commerce de détail alimentaires hors métiers de bouche est également particulièrement dynamique chez les AE (+ 38,5 %), porté par la forte croissance des activités de vente à distance.

En 2020, ces deux secteurs concentrent 8,7 % de l'ensemble des immatriculations des TI alors qu'ils représentent 5,8 % des TI inscrits.

...et en recul dans les secteurs les plus impactés par les restrictions sanitaires

En 2020, le secteur des taxis et VTC, dont l'activité a été singulièrement perturbée par les périodes de confinement, a

enregistré une chute générale des immatriculations : - 20,0 % pour les TI classiques et - 45,8 % pour les AE (graphique 3-b). Le secteur de l'enseignement a connu le même type d'évolution avec une baisse des créations de 47,7 % pour les TI classiques et de 5,5 % pour les AE. Il en est de même pour le secteur de la restauration : le nombre de TI classiques y diminue de 29,1 % et celui des AE de 5,5 %. Le constat est identique pour les réparations hors automobiles (respectivement - 20,5 % et - 16,5%) ou encore les autres activités de transports et entreposage (respectivement - 13,3 % et - 18,2 %).

L'évolution du nombre d'indépendants est très contrastée selon les statuts et les secteurs d'activité...

Bien que le nombre de TI classiques stagne en 2020, plusieurs secteurs enregistrent une progression. Il s'agit pour l'essentiel de secteurs dans lesquels les AE sont nettement minoritaires. On y trouve en particulier des secteurs à professions réglementées, qui sont de fait exclues du statut d'AE, tels que les secteurs des professions paramédicales et sages-femmes, celui de la médecine spécialisée et des analyses médicales, du commerce de produits pharmaceutique et orthopédique, ainsi que les activités juridiques. Ces secteurs enregistrent des hausses respectives du nombre de TI classiques de 3,3 %, 1,4 %, 0,4 % et 1,5 % en 2020 (tableau 3). On y trouve aussi des secteurs comme le commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche (+ 4,5 %), la restauration (+ 1,8 %) ou le transport routier de fret (+ 0,8 %), pour lesquels le statut d'AE est peu adapté compte tenu notamment des immobilisations en capital, ou bien encore les activités financières et d'assurance (+ 2,6 %) qui génèrent souvent des revenus supérieurs au plafond autorisé pour les AE.

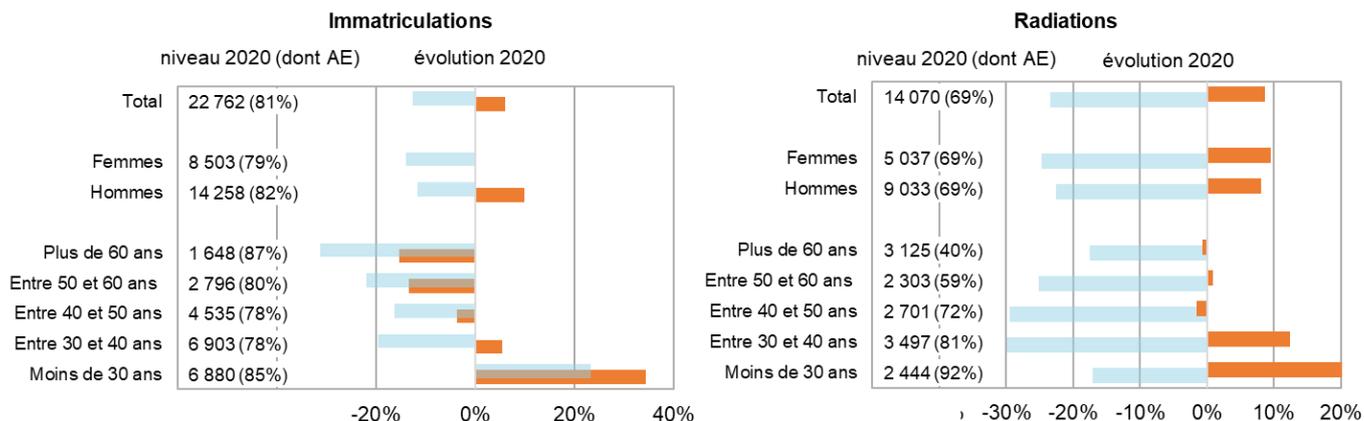
A contrario, les plus fortes baisses du nombre de TI classiques concernent des secteurs dans lesquels les AE sont très présents et souvent en nette progression. Il s'agit notamment de l'enseignement (- 2,2 % pour les TI classiques, + 8,9 % pour les AE), les réparations hors automobile (- 4,9 %; + 16,3 %), les arts, spectacles et activités récréatives (- 1,7 %; + 5,3 %), les activités sportives (- 1,5 %; + 7,2 %).

Le nombre d'auto-entrepreneurs est resté dynamique dans la plupart des secteurs. La hausse est sensible pour les activités de poste et de courrier (+ 85,6 %), qui désormais représentent 4,2 % de la population des AE. Elle est aussi très nette pour les transports routiers (+ 34,1 %), l'industrie (+ 20,4 %)

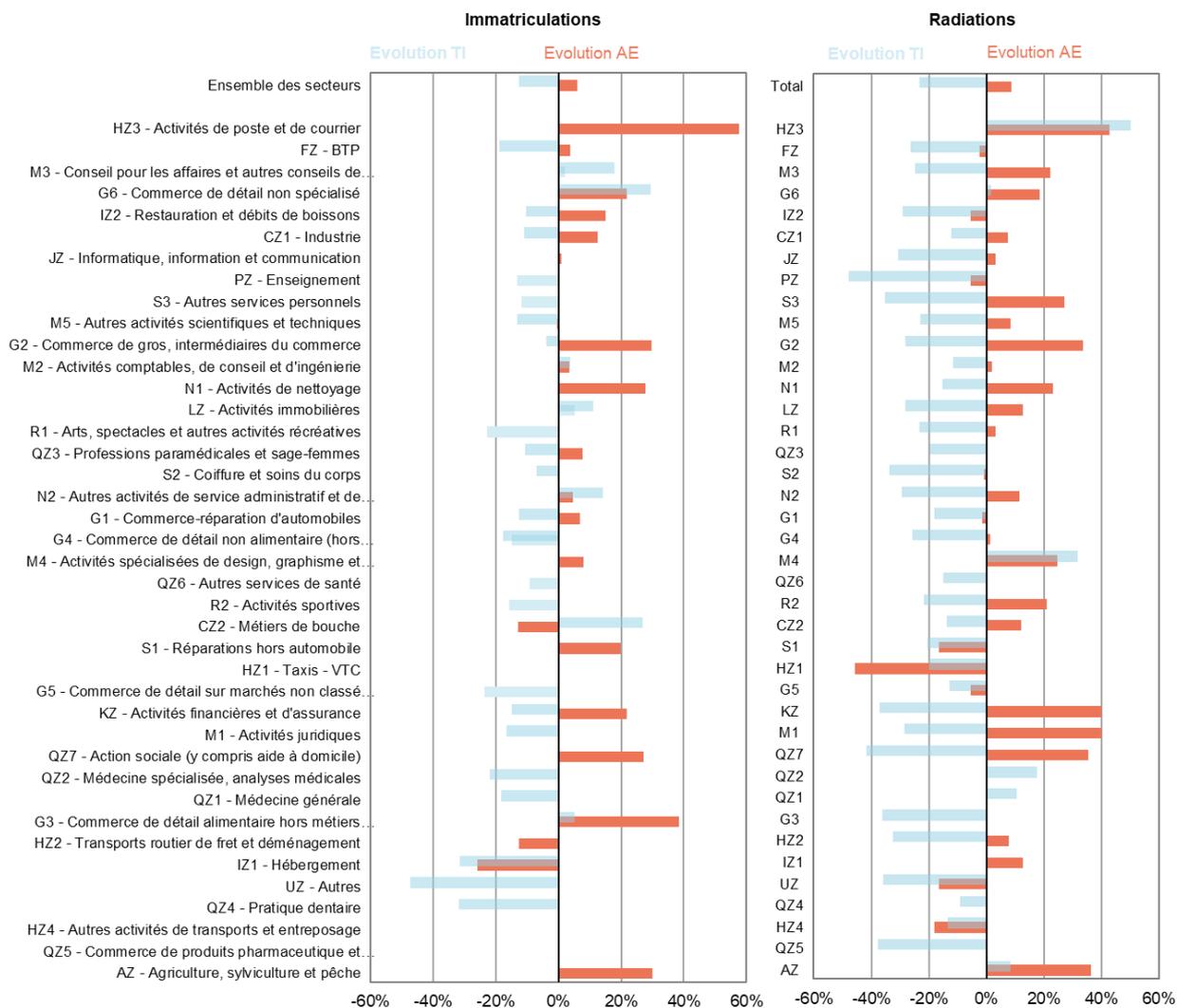


GRAPHIQUE 3

niveau et évolution (en %) en 2020 des immatriculations et des radiations des TI par statut



b – par secteur d'activité



Source : Urssaf

Note de lecture: Toutes catégories confondues, les immatriculations de TI classiques ont diminué de 12,6 % entre 2019 et 2020 alors que les immatriculations d'AE ont progressé de 6,0 %. Dans le même temps, les radiations de TI classiques ont diminué de 23,4% alors que les radiations d'AE ont augmenté de 8,6 %.

■ TI classiques ■ AE

**TABLEAU 3****les travailleurs indépendants par secteur d'activité**

Secteur d'activité	Ensemble des travailleurs indépendants inscrits en 2020				dont TI classiques inscrits en 2020				dont auto-entrepreneurs inscrits en 2020					
	Niveau		Evolution annuelle		Niveau		Evolution annuelle		Niveau		Evolution annuelle		Part économique-ment actifs	Part des AE parmi l'ensemble des TI
	milliers	%	2019	2020	milliers	%	2019	2020	milliers	%	2019	2020		
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	0,8	0,6	3,5	4,4	0,4	0,6	-2,9	-3,4	0,4	0,6	12,8	14,2	80,1	48,7
CZ1 - Industrie	7,3	5,5	10,7	11,4	2,6	3,7	-2,1	-1,8	4,7	7,5	21,4	20,4	78,4	64,3
CZ2 - Métiers de bouche	3,5	2,7	0,3	0,7	2,6	3,8	-3,2	-1,0	0,9	1,4	13,1	5,8	75,1	25,1
F1 - BTP gros-oeuvre	5,9	4,5	6,4	6,6	3,4	4,8	0,8	0,8	2,5	4,0	16,4	15,5	76,2	42,5
F2 - BTP travaux d'installation	4,6	3,5	4,8	5,8	2,9	4,2	-0,3	0,2	1,7	2,8	16,3	16,8	78,3	37,2
F3 - BTP travaux de finition	7,1	5,4	5,1	5,8	3,6	5,2	-1,2	-0,1	3,5	5,6	13,7	12,7	79,7	49,0
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	4,6	3,5	8,0	9,1	2,3	3,3	0,0	0,4	2,3	3,7	19,0	19,2	61,1	50,5
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	3,8	2,9	9,7	12,6	1,8	2,6	-1,2	1,2	2,0	3,1	25,8	25,9	63,9	51,5
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	1,5	1,2	1,1	6,2	1,4	1,9	0,3	4,5	0,2	0,3	8,4	20,6	63,1	12,1
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	5,7	4,3	0,5	-0,3	3,7	5,3	-2,4	-1,4	1,9	3,1	6,8	1,9	76,6	34,3
G5 - Commerce de détail sur marchés non classés ailleurs	2,6	2,0	2,9	0,2	0,4	0,6	-7,5	-6,2	2,2	3,6	5,3	1,5	75,7	84,6
G6 - Commerce de détail non spécialisé	3,1	2,4	15,0	17,3	0,7	1,0	0,9	4,1	2,5	3,9	20,3	21,5	62,4	78,7
HZ1 - Taxis - VTC	0,8	0,6	0,5	0,9	0,8	1,1	-0,9	0,4	0,1	0,1	22,4	6,7	67,2	7,8
HZ2 - Transports routier de fret et déménagement	0,8	0,6	5,9	6,4	0,6	0,9	-2,1	0,8	0,2	0,3	78,3	34,1	63,6	21,2
HZ3 - Activités de poste et de courrier	2,6	2,0	104,5	84,5	0,0	0,0	11,8	0,0	2,6	4,2	106,8	85,6	45,9	99,3
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	0,3	0,2	0,4	8,1	0,2	0,3	0,0	-4,8	0,1	0,2	1,4	41,1	60,2	36,8
IZ1 - Hébergement	1,6	1,2	6,3	1,9	1,0	1,5	1,6	-0,9	0,5	0,9	17,5	7,4	87,4	34,8
IZ2 - Restauration et débits de boissons	6,6	5,0	3,3	6,2	4,8	6,9	0,0	1,8	1,8	2,9	15,1	19,7	68,9	27,8
JZ - Informatique, information et communication	2,3	1,8	15,5	13,0	0,5	0,7	0,0	-0,6	1,8	3,0	21,5	17,4	69,9	78,6
KZ - Activités financières et d'assurance	1,5	1,2	4,7	5,8	1,2	1,7	1,2	2,6	0,3	0,5	22,7	19,2	77,2	21,5
LZ - Activités immobilières	3,5	2,7	10,0	10,8	2,0	2,8	-2,1	0,8	1,6	2,5	36,9	26,8	61,1	44,0
M1 - Activités juridiques	1,6	1,2	1,2	1,4	1,6	2,3	1,1	1,5	0,0	0,1	5,6	0,0	94,7	2,3
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	3,1	2,3	4,5	5,2	1,7	2,5	-1,0	0,1	1,3	2,1	13,6	12,7	73,3	43,6
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	2,7	2,1	15,1	11,4	0,8	1,1	-1,3	2,9	2,0	3,2	23,9	15,0	65,6	72,4
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	1,4	1,1	16,8	12,6	0,3	0,4	1,6	-3,1	1,2	1,9	21,4	16,7	73,1	82,4
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	3,5	2,7	9,0	7,6	1,3	1,8	0,1	0,8	2,3	3,6	15,3	11,8	73,5	64,5
N1 - Activités de nettoyage	2,4	1,8	24,0	25,1	0,4	0,5	-1,4	-2,2	2,1	3,4	31,7	31,3	73,0	85,6
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	2,6	1,9	12,1	11,8	0,7	1,1	-0,6	3,9	1,8	2,9	19,0	15,4	74,7	71,1
PZ - Enseignement	3,8	2,8	7,5	6,3	0,8	1,2	-7,4	-2,2	2,9	4,7	13,0	8,9	81,2	78,4
QZ1 - Médecine générale	3,0	2,2	0,8	-1,2	2,9	4,2	0,8	-1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
QZ2 - Médecine spécialisée, analyses médicales	1,8	1,4	4,4	0,4	1,8	2,6	4,4	0,4	0,0	0,0	20,0	-16,7	80,0	0,3
QZ3 - Professions paramédicales et sages femmes	8,4	6,4	3,5	3,6	8,2	11,8	3,2	3,3	0,2	0,4	20,0	19,3	91,7	2,7
QZ4 - Pratique dentaire	1,2	0,9	1,6	-0,2	1,2	1,7	1,6	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
QZ5 - Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	1,1	0,8	0,3	1,5	1,1	1,5	0,3	1,4	0,0	0,0	0,0	50,0	100,0	0,3
QZ6 - Autres services de santé	3,4	2,6	7,5	5,8	0,8	1,1	-3,2	-1,6	2,6	4,2	11,6	8,4	86,3	76,5
QZ7 - Action sociale (y compris aide à domicile)	0,4	0,3	16,4	19,3	0,1	0,2	0,0	7,6	0,3	0,5	26,4	25,0	68,5	70,6
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	4,0	3,0	10,1	3,9	0,8	1,1	-1,6	-1,7	3,2	5,1	13,6	5,3	70,4	80,7
R2 - Activités sportives	2,1	1,6	9,9	5,0	0,5	0,7	-1,9	-1,5	1,6	2,6	14,8	7,2	81,7	75,5
S1 - Réparations hors automobile	1,6	1,2	5,0	9,1	0,5	0,7	-3,7	-4,9	1,1	1,8	10,1	16,3	81,0	70,4
S2 - Coiffure et soins du corps	5,7	4,3	5,5	6,2	2,9	4,2	-1,4	0,4	2,8	4,5	14,9	13,0	86,8	48,9
S3 - Autres services personnels	3,6	2,7	27,6	14,6	0,6	0,8	-0,7	-2,0	3,0	4,8	36,7	18,5	75,5	83,7
UZ - Autres	3,8	2,9	-12,5	-9,7	3,8	5,5	-12,4	-9,6	0,0	0,0	-38,9	-54,5	60,0	0,1
TOTAL	132,0	100,0	6,7	7,0	69,7	100,0	-1,1	-0,1	62,4	100,0	18,8	16,3	73,4	47,2



et les autres services personnels (+ 18,5 %). L'immobilier et les activités de nettoyage sont en hausse respectivement de + 26,8 % et + 31,3 %. Enfin le nombre d'auto-entrepreneurs du secteur de l'action sociale augmente de 25,0 %. Ce dernier est aussi en progression pour les TI classiques (+ 7,6 %).

Le secteur des Taxis-VTC est en hausse en 2020 (respectivement + 0,4 % et + 6,7 %).

En 2020, la part des AE dépasse 80 % dans six secteurs : les activités de poste et de courrier (99,3 %), les activités de nettoyage (85,6 %), le commerce de détail sur marchés non classé ailleurs (84,6 %), les services personnels (83,7%), les activités de graphisme et de design (82,4 %) et les arts et spectacles (80,7 %).

.. et selon les départements

Entre 2019 et 2020, tous les départements de la région ont vu progresser sensiblement le nombre de leurs travailleurs indépendants. Cependant, certains départements témoignent d'une croissance supérieure à la moyenne régionale (+ 7,0 % en un an, carte 1) : le Territoire de Belfort en tête (+ 10,1 %) suivi de la Côte-d'Or (+ 8,0 %), du Doubs (+ 7,7 %). En revanche, l'Yonne (+ 6,6 %), le Jura (+ 6,5 %), la Saône-et-Loire (+ 6,4 %), la Haute-Saône (+ 5,9 %) et la Nièvre (+ 5,0 %) enregistrent des taux inférieurs à la moyenne.

L'essentiel des évolutions des TI sur le territoire s'explique par le développement toujours très important mais différencié selon les départements du dispositif AE. Ainsi, les départements qui affichent les plus fortes hausses du nombre de TI sont globalement aussi ceux où la part d'immatriculations des AE dans l'ensemble des immatriculations figure parmi les plus élevées en 2020. C'est le cas notamment Territoire de Belfort (86,1 %), de la Côte-d'Or (+ 81,1 %), du Doubs (+ 81,6 %). A l'opposé, on retrouve la Saône-et-Loire (autour de 78 %), la Haute-Saône (+ 80,6 %) et la Nièvre (+ 80,0 %). (carte 2). De façon générale, la présence des AE est plus importante dans les départements plus urbains, où les activités à forte prédominance AE telles que les activités de livraison à domicile, les activités spécialisées, scientifiques et techniques, le commerce de vente à distance ou encore l'informatique, l'information et la communication se sont le plus développées et ont une part relativement plus importante que dans d'autres départements.

En 2019, le revenu moyen des travailleurs indépendants classiques décline nettement...

Depuis la mise en place du statut d'auto-entrepreneur en 2009, le nombre de TI classiques dégageant un revenu n'a cessé de diminuer. Malgré cette baisse continue, l'activité des TI classiques (hors indépendants avec un revenu en taxation d'office) a toujours généré jusqu'en 2018 un revenu global croissant d'une année sur l'autre. Pour la première fois, en 2019, le revenu d'activité global (2 857 milliers d'euros) cesse de progresser (- 1,6 %, soit 145 milliers d'euros de moins qu'en 2018, tableau 4).

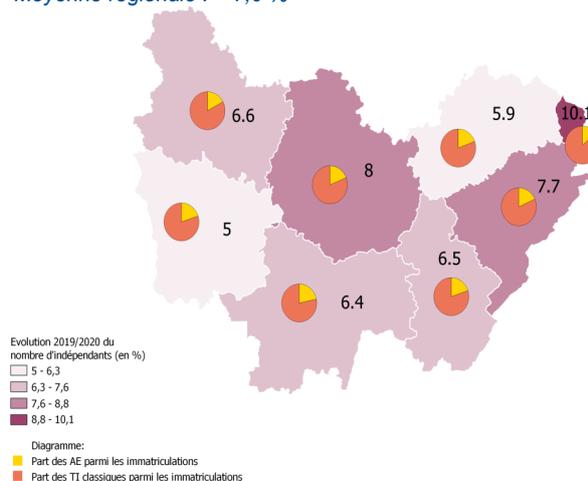
Le revenu moyen des TI classiques, de 40 280 euros (contre 42 976 euros au niveau France), a tout de même légèrement augmenté par rapport à 2018 pour l'ensemble des TI classiques (+ 1,6 %). Néanmoins, pour les professions libérales, le revenu d'activité global ayant baissé plus fortement (- 2,9 %), leur revenu annuel moyen (64 851 €) diminue de 0,6 % après plusieurs années de fortes hausses.

L'évolution du revenu moyen entre 2018 et 2019 est très hé-

CARTE 1

évolution du nombre d'indépendants et répartition des immatriculations par statut

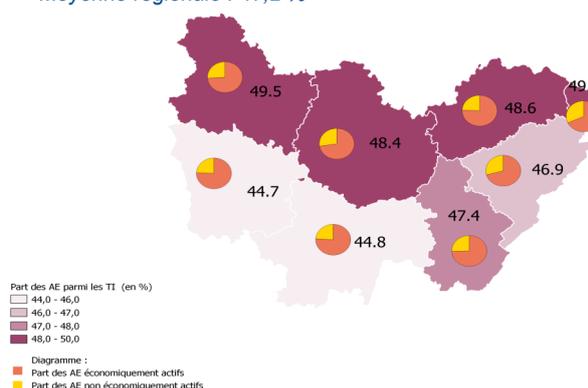
Moyenne régionale : + 7,0 %



CARTE 2

part des AE parmi les TI et part des AE économiquement actifs

Moyenne régionale : 47,2 %



térogène selon les secteurs (tableau 5). Quatre secteurs, représentant 12 % de l'ensemble des TI classiques, voient leur revenu moyen baisser significativement en 2019 : l'industrie (- 8,3 %), la médecine spécialisée, analyses médicales (- 3,8 %), le commerce de gros (- 2,9 %) et les activités immobilières (- 2,9 %).

A l'inverse, le revenu moyen de trois secteurs augmente plus en 2019 qu'en 2018 : le commerce de détail sur marché (+ 12,3 % après - 12,6 %), le commerce de détail non spécialisé (+ 9,8 % après + 5,9 %), les métiers de bouche (+ 5,4 % après + 2,1 %) et les autres activités de transports et entreposage (+ 8,4 % après - 1,5 %) et les métiers de bouche (+ 7,2 % après - 0,1 %), mais ces derniers ne représentent que 5 % de l'ensemble des TI classiques.

Plus de la moitié des travailleurs indépendants classiques déclarent un revenu supérieur à 25 000 euros (55 %). La part des revenus nuls ou déficitaires représente moins de 10 % des TI classiques en 2019 (graphique 4).

En 2019, la dispersion des revenus des TI classiques est toujours très hétérogène selon les secteurs

Le niveau de revenu des TI classiques est très différent selon les groupes professionnels : le revenu moyen des professions



TABLEAU 4

historique des revenus par statut en euros courants

	Revenu d'activité global (millions €)				Evolution annuelle du revenu d'activité global (%)			Revenus moyens (euros)				Evolution annuelle moyenne des revenus moyens (%)		
	2017	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Travailleurs Indépendants classiques	2 812	2 902	2 857		3,2	-1,6		37 376	39 651	40 280		6,1	1,6	
dont Artisans et Commerçants	1 258	1 296	1 266		3,0	-2,3		25 004	26 677	27 283		6,7	2,3	
dont Professions libérales	630	647	629		2,8	-2,9		62 321	65 246	64 851		4,7	-0,6	
Auto-entrepreneurs (AE)	168	206	253	251	23,2	22,5	-0,8	4 748	5 205	5 643	5 156	9,6	8,4	-8,6
dont Artisans et Commerçants	115	141	173	177	22,8	22,9	2,2	4 394	4 842	5 287	5 013	10,2	9,2	-5,2
dont Professions libérales	53	65	80	74	23,9	21,6	-7,5	5 755	6 209	6 611	5 536	7,9	6,5	-16,3

Source : Urssaf

libérales est de 64 851 euros en 2019 tandis que celui des artisans et commerçants s'établit à 27 283 euros.

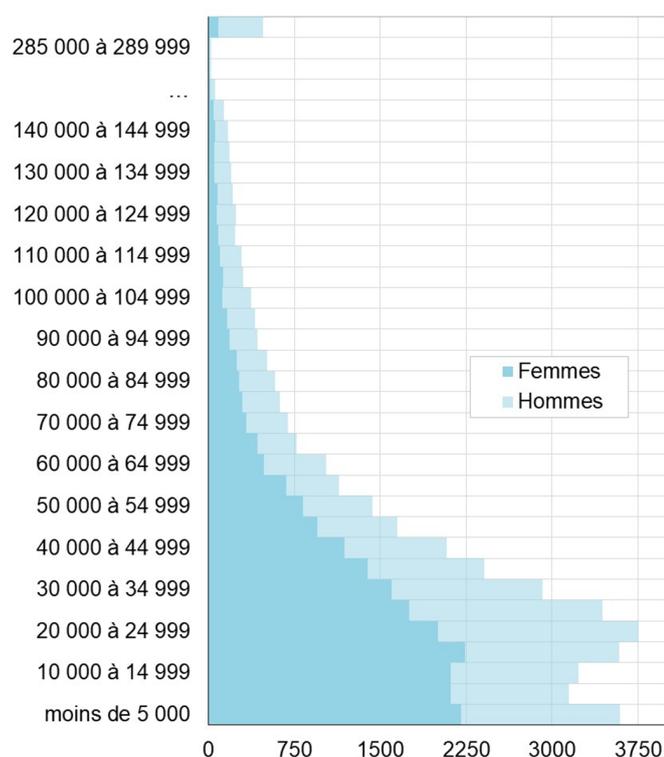
Bien qu'en baisse entre 2018 et 2019, les revenus moyens de la médecine spécialisée, analyses médicales (130 451 euros, -3,8 % en 2019), de la pratique dentaire (129 302 euros, -2,6 % en 2019) et des activités juridiques (95 854 euros, -0,9 % en 2019) sont nettement plus élevés que ceux des autres secteurs (*graphique 5*).

A l'inverse, les revenus moyens les plus faibles sont ceux de l'artisanat et du commerce avec des dispersions moindres, notamment le commerce de détail sur marchés (7 900 euros, +12,3 % en 2019), les activités sportives (14 476 euros, +2,7 %) et les taxis (26 583 euros, -0,2 % en 2019).

Le revenu moyen 2020 des travailleurs indépendants classiques n'étant pas encore arrêté, l'analyse de l'effet de la crise sur cette population doit se limiter à la population des actifs en 2019 et qui l'étaient toujours en 2020 (*encadré 2*).

GRAPHIQUE 4

distribution des revenus 2019 (en €) des TI classiques par sexe



Source : Urssaf

Note de lecture: Parmi les TI classiques, en 2019, 3 595 hommes et 2 210 femmes ont un revenu inférieur à 5 000 euros (hors déficits et revenus nuls).

Le revenu moyen annuel des TI classiques présente de fortes disparités en Bourgogne-Franche-Comté.

La Côte-d'Or, le Doubs et le Territoire de Belfort ont un revenu moyen supérieur au revenu moyen régional (40 280 euros, carte 3). Le Territoire de Belfort affiche le plus fort revenu annuel moyen (44 111 euros), suivi de la Côte-d'Or (42 277 euros) puis du Doubs avec des revenus moyens supérieurs à 41 000 euros. Dans les autres départements, les revenus sont plus faibles. Le Jura présente les revenus moyens les plus faibles, inférieurs à 35 000 euros. L'amplitude des revenus moyens départementaux atteint ainsi 9 130 euros en métropole.

A l'exception de l'Yonne, entre 2018 et 2019, le revenu moyen des TI classiques a augmenté dans quasiment tous les départements avec des évolutions annuelles moyennes oscillant entre 0,9 % dans la Nièvre et 4,4 % dans le Jura (carte 4). Seule l'Yonne connaît une diminution du revenu moyen des TI classiques (-0,5 %).

Une forte baisse du revenu moyen des auto-entrepreneurs en 2020 due à la crise sanitaire...

Le niveau de revenu global des auto-entrepreneurs s'élève à 251 millions d'euros en 2020. Malgré la crise, le niveau global baisse peu (-0,8 %, *tableau 4*), il était de 253 millions d'euros en 2019. Toutefois, compte tenu du dynamisme du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs (+10,4 % en 2020, *tableau 1*), le revenu moyen enregistre quant à lui une forte baisse de 8,6 % (après +8,4 % en 2019). Le revenu moyen annuel passe ainsi de 5 643 euros en 2019 à 5 156 euros en 2020, soit une baisse de 486 euros. Au niveau France, le revenu est de 5 499 euros en 2020 (une baisse de 593 euros en un an).

... et des disparités sectorielles

Les secteurs pour lesquels le revenu moyen des auto-entrepreneurs a le plus baissé avec la crise sont le transport (Taxis-VTC avec -45,8 %), l'hébergement (-25,5 %), la restauration (-22,4 %), les activités sportives (-31,2 %) récréatives (-22,3 %), la coiffure et soins du corps (-19,1 %) et enfin les autres services personnels (-14,1 %).

Certaines activités n'ont pas cessé pendant le premier confinement, soit parce qu'il s'agissait d'activités considérées comme indispensables, soit parce qu'il s'agissait de vente à distance sans contacts directs avec le client. C'est le cas des secteurs du commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche et du commerce de détail non spécialisé pour lesquels les revenus moyens des auto-entrepreneurs sont restés au même niveau malgré la crise.

Enfin, trois secteurs ont connu une hausse du revenu moyen des auto-entrepreneurs en 2020 : le commerce de détail non



TABLEAU 5

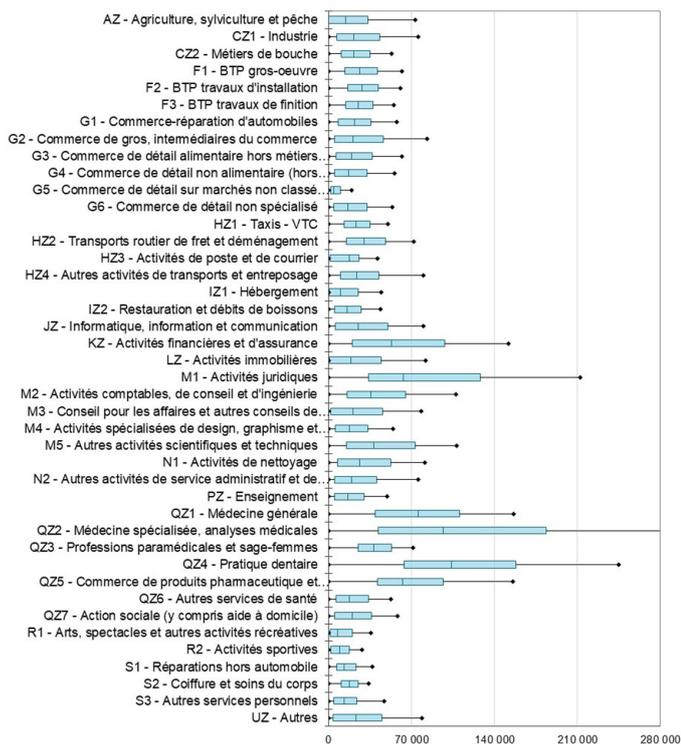
évolution des revenus des TI classiques et des AE par secteur d'activité

	Travailleurs indépendants classiques						AE économiquement actifs *					
	Revenu d'activité		Revenu moyen		Évolution annuelle revenu moyen		Revenu (chiffre d'affaires - abattement forfaitaire)		Revenu moyen		Évolution annuelle revenu moyen	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2019	2020	2019	2020	2019	2020
	Millions d'euros		Euros		%		Millions d'euros		Euros		%	
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	14,9	14,4	31 365	33 355	10,1	6,3	1,0	1,1	3 351	3 294	9,2	-1,7
CZ1 - Industrie	104,7	90,5	36 876	33 809	16,5	-8,3	12,6	13,0	3 702	3 395	4,7	-8,3
CZ2 - Métiers de bouche	63,4	65,0	24 892	26 684	-0,1	7,2	2,7	2,6	3 816	3 633	12,0	-4,8
F1 - BTP gros-œuvre	101,8	104,4	30 280	31 739	2,9	4,8	16,1	18,5	8 876	9 172	13,3	3,3
F2 - BTP travaux d'installation	92,0	92,4	31 301	32 301	5,5	3,2	12,1	13,2	9 385	9 266	7,1	-1,3
F3 - BTP travaux de finition	107,6	106,7	28 829	29 330	4,0	1,7	24,1	25,2	8 957	8 681	10,4	-3,1
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	61,0	59,7	26 793	26 822	7,3	0,1	7,8	8,1	5 787	5 283	11,8	-8,7
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	69,2	64,8	35 607	34 558	12,0	-2,9	8,3	9,1	7 145	6 792	12,4	-4,9
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	34,8	35,6	26 886	27 720	8,8	3,1	1,0	0,7	7 321	5 782	22,1	-21,0
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	91,1	91,8	22 832	24 050	4,8	5,3	5,7	5,5	3 724	3 527	11,5	-5,3
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	3,6	3,5	7 038	7 900	-12,6	12,3	4,7	3,7	2 476	2 101	5,6	-15,2
G6 - Commerce de détail non spécialisé	15,3	15,9	22 735	24 961	5,9	9,8	5,4	6,2	3 567	3 750	-1,6	5,1
HZ1 - Taxis - VTC	20,9	20,7	26 638	26 583	2,0	-0,2	0,4	0,2	7 498	4 064	40,6	-45,8
HZ2 - Transports routier de fret et déménagement	22,9	22,6	35 373	36 516	3,0	3,2	0,3	0,5	3 577	3 960	-15,0	10,7
HZ3 - Activités de poste et de courrier	0,4	0,3	22 551	17 215	7,8	-23,7	1,4	2,5	1 776	1 989	16,4	12,0
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	6,4	7,0	34 631	37 549	-1,5	8,4	0,3	0,3	5 011	5 337	24,9	6,5
IZ1 - Hébergement	18,1	17,7	17 884	17 778	5,9	-0,6	3,3	2,5	6 650	4 952	4,8	-25,5
IZ2 - Restauration et débits de boissons	90,6	93,3	19 340	20 439	5,7	5,7	7,5	6,1	5 681	4 411	6,3	-22,4
JZ - Informatique, information et communication	18,5	18,3	33 206	34 988	11,0	5,4	8,2	9,0	6 502	6 451	11,6	-0,8
KZ - Activités financières et d'assurance	84,5	85,2	70 162	69 811	3,1	-0,5	1,9	2,3	8 325	8 223	14,6	-1,2
LZ - Activités immobilières	74,7	67,2	34 859	33 213	10,5	-4,7	7,0	8,4	8 243	8 048	21,4	-2,4
M1 - Activités juridiques	156,8	157,0	96 702	95 854	2,4	-0,9	0,6	0,7	19 583	16 973	27,7	-13,3
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	89,7	89,6	49 680	50 179	8,7	1,0	8,0	7,8	8 100	7 386	9,6	-8,8
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	27,2	24,6	33 863	31 827	5,4	-6,0	10,9	10,4	8 093	7 231	5,7	-10,7
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	7,0	6,5	25 558	24 597	16,1	-3,8	4,2	4,1	5 144	4 434	-1,0	-13,8
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	63,7	63,1	49 073	49 111	7,4	0,1	10,0	9,8	5 908	5 540	5,1	-6,2
N1 - Activités de nettoyage	12,9	13,4	35 808	37 037	9,2	3,4	6,9	8,5	5 288	5 344	2,9	1,1
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	25,4	25,8	33 030	34 598	8,2	4,7	7,6	7,2	5 707	4 961	9,8	-13,1
PZ - Enseignement	19,1	19,0	19 995	21 267	-3,5	6,4	14,8	12,7	6 075	5 057	8,0	-16,8
QZ1 - Médecine générale	260,8	263,6	82 965	84 077	0,4	1,3	0,0	0,0				
QZ2 - Médecine spécialisée, analyses médicales	254,2	249,8	135 567	130 451	6,0	-3,8	0,1	0,1	12 749	10 572	137,5	-17,1
QZ3 - Professions paramédicales et sage-femmes	335,2	340,4	41 572	41 323	3,5	-0,6	2,5	2,7	12 161	11 624	9,1	-4,4
QZ4 - Pratique dentaire	164,5	161,1	132 753	129 302	5,6	-2,6	0,0	0,0				
QZ5 - Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	92,3	86,9	83 871	79 610	1,8	-5,1	0,0	0,0	5 750	2 290	51,9	-60,2
QZ6 - Autres services de santé	20,5	20,3	23 085	23 559	2,4	2,1	13,0	11,8	5 773	4 980	12,5	-13,7
QZ7 - Action sociale (y compris aide à domicile)	3,4	3,2	28 537	25 460	7,1	-10,8	0,9	0,9	4 578	4 311	9,4	-5,8
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	12,2	12,6	14 464	16 081	13,7	11,2	9,8	7,0	3 801	2 952	7,2	-22,3
R2 - Activités sportives	8,1	7,8	14 091	14 476	17,1	2,7	7,6	5,5	5 806	3 993	10,1	-31,2
S1 - Réparations hors automobile	8,7	8,4	16 262	17 124	1,2	5,3	3,8	4,0	4 358	4 193	11,5	-3,8
S2 - Coiffure et soins du corps	55,8	56,8	17 966	18 774	2,2	4,5	12,1	10,6	5 160	4 174	9,4	-19,1
S3 - Autres services personnels	12,0	12,1	18 416	19 405	-1,0	5,4	8,0	8,0	3 838	3 297	1,7	-14,1
UZ - Autres	176,6	158,0	32 936	34 595	12,8	5,0	0,1	0,0	3 345	2 575	-24,3	-23,0
Total	2 902,2	2 857,2	39 651	40 280	6,1	1,6	252,8	250,7	5 643	5 156	8,4	-8,6



GRAPHIQUE 5

indicateurs de dispersion des revenus en 2019 pour les TI classiques



Source : Urssaf

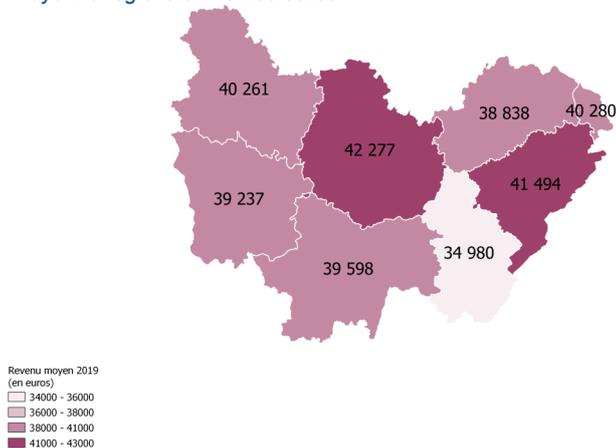
spécialisé (+ 5,1 %), le BTP gros-œuvre (+ 3,3 %) et les activités de nettoyage (+ 1,1 %).

Comme pour les TI classiques, les AE exerçant une profession libérale ont un revenu moyen plus élevé que les artisans commerçants : 5 536 euros, contre 5 013 euros. Les activités juridiques et les professions paramédicales sont les deux secteurs qui ont les revenus moyens les plus élevés pour 2020 (16 973 euros et 11 624 euros). A l'inverse, les activités de poste et de courrier et le commerce de détail sur marchés non classés ailleurs ont les revenus moyen les plus faibles (1 989 euros et 2 101 euros).

CARTE 3

niveau du revenu moyen des TI classiques en 2019

Moyenne régionale : 40 280 euros



Source : Urssaf

Des écarts de revenus départementaux moins importants pour les AE que pour les TI classiques

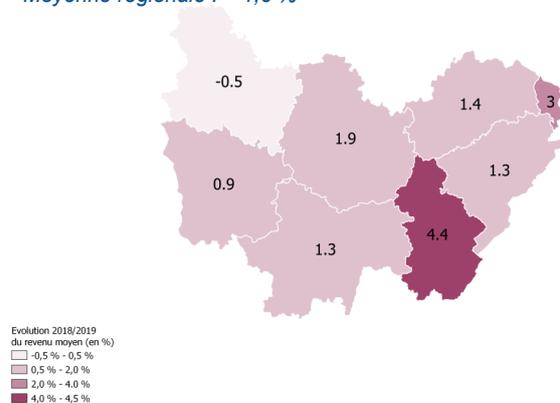
Le revenu moyen annuel des AE varie entre 5 106 euros en Haute-Saône et 5 847 euros en Côte-d'Or.

Entre 2019 et 2020, les revenus des AE ont connu une forte diminution dans tous les départements. Le Territoire de BelFORT et la Nièvre ont vu le revenu de leurs AE diminuer très fortement (respectivement - 10,8 % et - 10,5 %). La Saône-et-Loire et la Côte-d'Or ont également connu une décroissance du revenu de plus de 9 %. C'est en Haute-Saône que la baisse a été la moins importante (- 5,9 %).

CARTE 4

évolution du revenu moyen entre 2018 et 2019

Moyenne régionale : + 1,6 %

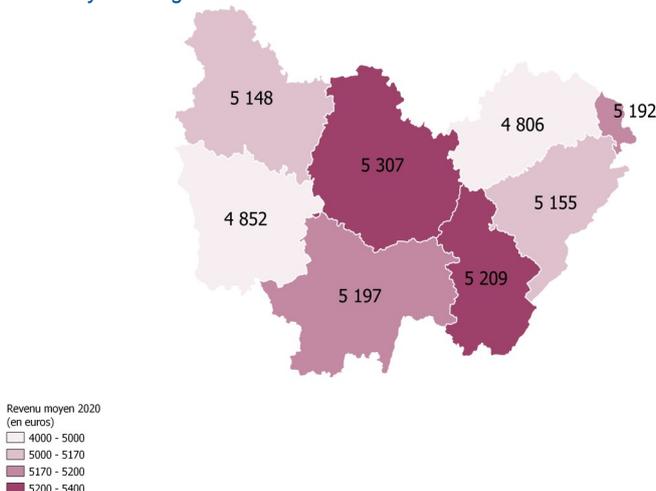


Source : Urssaf

CARTE 5

niveau du revenu moyen des auto-entrepreneurs en 2020

Moyenne régionale : 5 156 euros



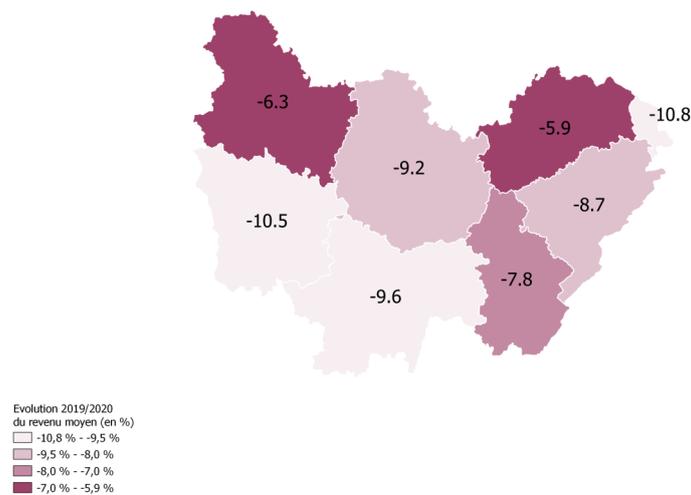
Source : Urssaf



CARTE 6

évolution du revenu moyen entre 2019 et 2020

Moyenne régionale : - 8,6 %



Source : Urssaf

ENCADRÉ 1

un sixième des travailleurs indépendants cumule leur statut de non salarié avec une activité dans le secteur privé

En fin d'année 2020, 15,0 % des indépendants ont également un contrat salarié dans le secteur privé. Cette proportion de polyactifs* est un peu plus élevée que celle constatée à fin 2019 (13,4 %, *tableau A*). Globalement, les taux selon le statut, le sexe, l'âge, le groupe professionnel et les secteurs sont très similaires à ceux de l'année précédente (*cf. AcoSS Stat n°317*).

Les auto-entrepreneurs économiquement actifs sont plus fréquemment polyactifs que les TI classiques

La part de polyactifs diffère selon le statut (AE ou TI classique, *tableau A*). Si les AE économiquement actifs et encore administrativement actifs en fin d'année sont 21,5 % à être aussi salariés au 31 décembre 2020, la part de polyactifs en fin d'année parmi les TI classiques s'établit quant à elle à 6,3 % en 2020 (*tableau A*).

Pour les AE, la part des polyactifs décroît avec l'âge et est plus élevée pour les professions libérales...

La part de polyactifs parmi les AE économiquement actifs décroît avec l'âge : de 25,8 % chez les moins de 30 ans, elle passe à 23,3 % pour les 50-59 ans et à 7,0 % pour les plus de 60 ans. Ces derniers peuvent basculer vers un cumul emploi-retraite. Les professions libérales regroupent relativement plus de polyactifs que les artisans-commerçants (respectivement 28,9 % et 18,7 %). Enfin la part de polyactifs parmi les AE est légèrement plus élevée pour les femmes (22,9 %) que pour les hommes (20,5 %).

...tandis que le taux de polyactivité des TI classiques est plus homogène selon le sexe, l'âge et le groupe professionnel

Parmi les TI classiques, la part de polyactifs est quasiment identique entre les hommes (6,1 %) et les femmes (6,5 %). L'âge n'est pas non plus déterminant pour la polyactivité des TI classiques. Les tranches d'âge 30-39 et 40-49 ans contiennent entre 4 % et 5,7 % de polyactifs. Comme pour les AE, on observe une polyactivité moins fréquente chez les plus de 60 ans (6,0 %), en lien avec le possible cumul emploi-retraite. Contrairement aux AE, la part de TI classiques également salariés en fin d'année est quasi-identique entre les groupes professionnels.

La part des polyactifs est très hétérogène selon les secteurs d'activité

La part la plus importante de polyactifs chez les AE par rapport aux TI classiques se retrouve au sein de chaque secteur d'activité (*graphique A*). Les activités de poste et de courrier, regroupant notamment les services de livraison de repas à domicile, regroupent la proportion la plus élevée de polyactifs, quel que soit le statut. Ce secteur compte plus de 31 % d'AE aussi salariés du secteur privé et 26 % parmi les TI classiques. Le secteur des activités sportives a également une forte part de polyactifs parmi les AE (34 %) ainsi que parmi les TI classiques (14 %). Au contraire, les travailleurs indépendants dans les secteurs du BTP (travaux de finition) et dans celui du commerce de détail sur marchés nca ont une part très faible de polyactifs qu'ils soient auto-entrepreneurs (moins de 9 % de polyactifs) ou TI classiques (moins de 5 %).

Dans le secteur des taxis-VTC, 4 % des TI classiques sont polyactifs quand près de 19 % des AE le sont. Les premiers

* Est considéré comme **polyactif** en fin d'année un individu ayant un compte travailleur indépendant actif en fin d'année N et une activité salariée déclarée dans la DSN au 31 décembre N.



Tableau A : TI classiques et auto-entrepreneurs*, salariés du secteur privé par ailleurs à fin 2020

	Ensemble des non salariés inscrits en fin d'année			dont travailleurs indépendants au réel inscrits en fin d'année			dont AE inscrits et éco. actifs en fin d'année		
	Nombre	également salariés dans le privé en fin d'année		Nombre	également salarié dans le privé en fin d'année		Nombre	également salarié dans le privé en fin d'année	
	(1)	(2)	Part de polyactifs (2)/(1)	(1)	(2)	Part de polyactifs (2)/(1)	(5)	(6)	Part de polyactifs (6)/(5)
	milliers	milliers	%	milliers	milliers	%	milliers	milliers	%
Hommes	83,1	12,1	14,6	44,6	2,7	6,1	27,3	5,6	20,5
Femmes	48,9	7,6	15,6	25,1	1,6	6,5	18,5	4,2	22,9
Moins de 30 ans	14,0	3,6	25,6	3,0	0,2	8,3	6,4	1,7	25,8
Entre 30 et 39 ans	29,4	5,3	17,9	13,5	0,8	5,7	11,5	2,8	24,0
Entre 40 et 49 ans	32,8	5,2	15,9	18,5	0,8	4,2	10,9	2,7	24,9
Entre 50 et 59 ans	33,6	4,3	12,9	21,9	0,8	3,5	9,4	2,2	23,3
60 ans et plus	22,2	1,4	6,2	12,8	0,8	6,0	7,6	0,5	7,0
Artisans-commerçants	91,8	13,1	14,2	46,0	2,8	6,0	33,3	6,2	18,7
Professions libérales	40,2	6,7	16,7	23,7	1,6	6,8	12,5	3,6	28,9
TOTAL	132,0	19,8	15,0	69,7	4,4	6,3	45,8	9,8	21,5

Source : Urssaf

* Les AE non économiquement actifs ne sont pas décrits dans ce tableau.

exercent majoritairement une activité de taxi, impliquant l'achat d'une licence, tandis que les seconds exercent plutôt une activité de VTC, pour laquelle seule une carte professionnelle est requise, plus propice au cumul avec une autre activité.

Pour certains métiers réglementés, tels que les avocats (inclus dans le secteur « Activités juridiques »), le cumul d'une activité indépendante et salariée dans la même profession est interdit. Cette restriction explique le peu de TI classiques polyactifs (2 %) dans ce secteur.

Le revenu des AE polyactifs est nettement moins élevé que celui des non polyactifs...

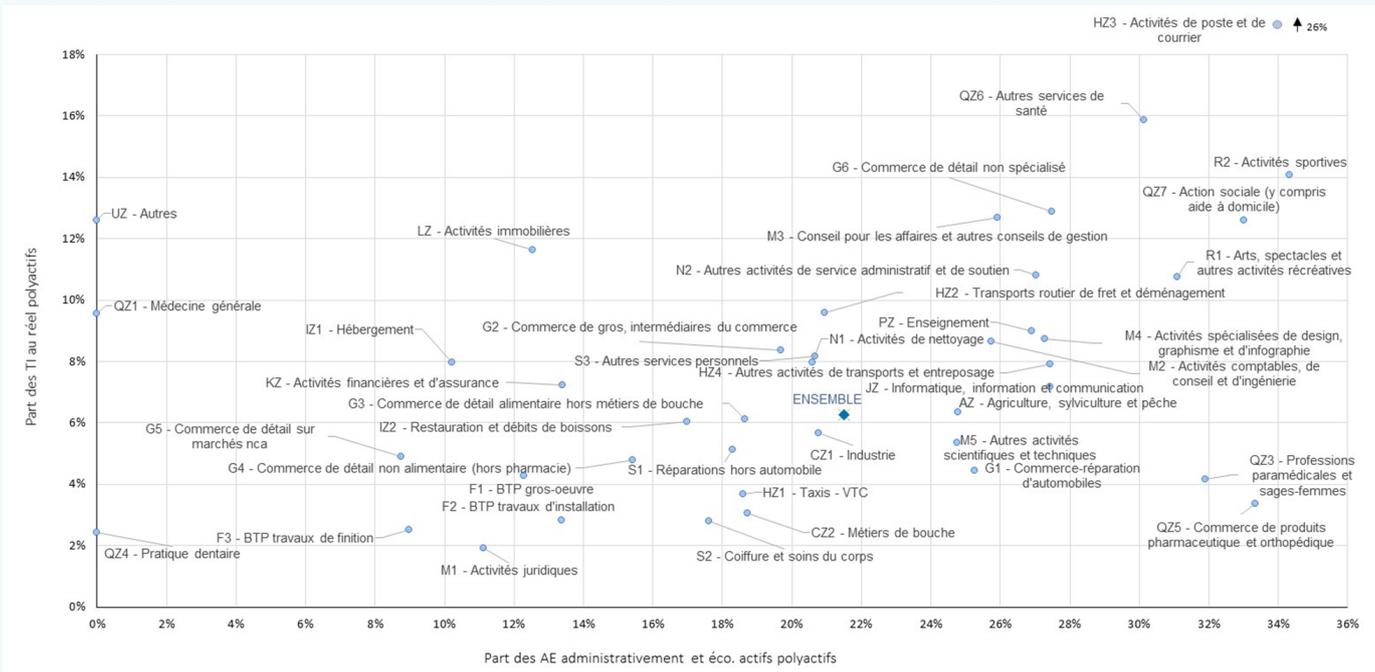
Les revenus moyens issus de l'activité indépendante des polyactifs sont deux fois moins élevés que ceux des non-salariés n'exerçant pas d'activité salariée dans le secteur privé (graphique B). Parmi les AE, les non polyactifs gagnent en moyenne 2 fois plus que les polyactifs en 2020 (5 804

euros contre 2 856 euros). L'écart est plus important dans certains secteurs comme celui de la coiffure et soins du corps, où les non polyactifs gagnent en moyenne 4 797 euros quand les polyactifs gagnent 1 831 euros par an, soit un ratio de 2,6. A l'inverse, dans le secteur des activités de poste et de courrier dont les revenus sont faibles, ce ratio s'établit à 1,4.

...comme pour les travailleurs indépendants classiques

Pour les TI classiques, le revenu moyen de l'activité indépendante des non-polyactifs en fin d'année s'élève à 42 717 euros contre 23 507 euros pour les polyactifs, soit un ratio de 1,8. Les ratios les plus importants s'observent dans les activités scientifiques (4,5), le transport routier de fret et déménagement (3,3) le commerce-réparation d'automobiles (3,1), et le commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche, le commerce non-alimentaire hors pharmacie (3,2).

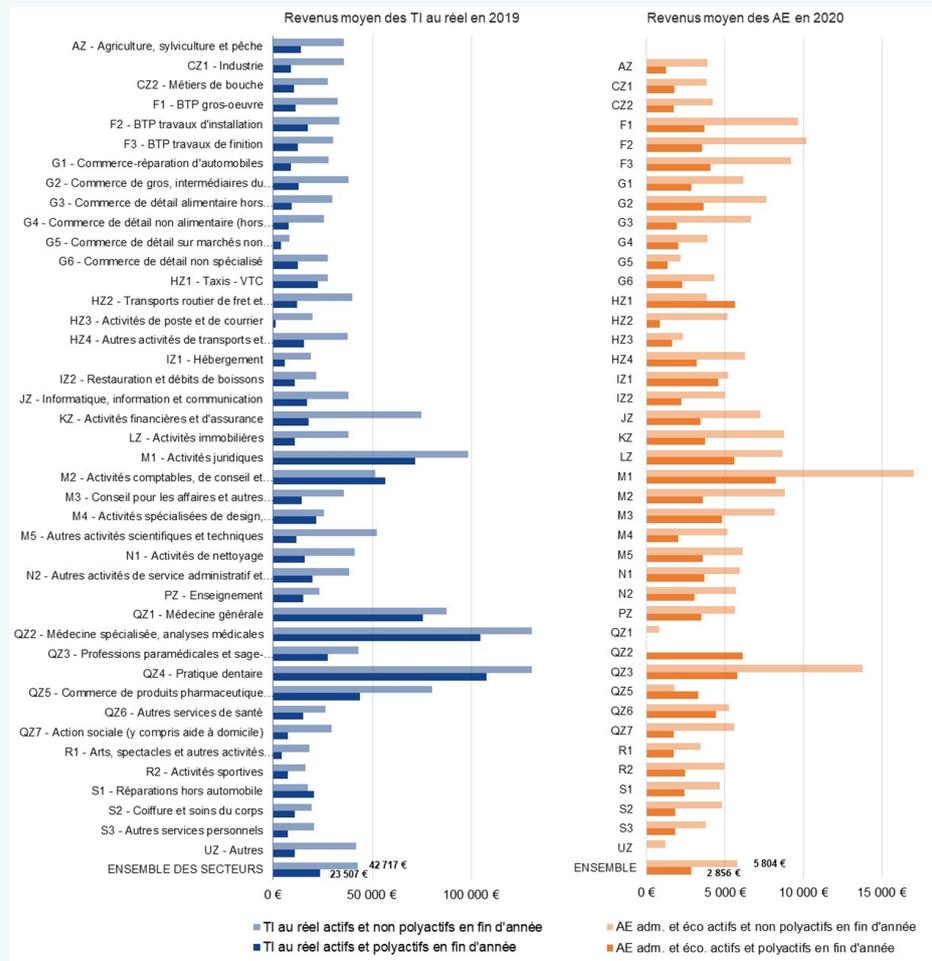
Graphique A: part des AE et des TI classiques polyactifs par secteur de l'activité indépendante à fin 2020



Source : Urssaf



Graphique B :
comparaison des
revenus moyens
des polyactifs et
des non-polyactifs



Source : Urssaf

ENCADRÉ 2

le revenu moyen des TI classiques pérennes recule de 13,1 % entre 2019 et 2020

Tableau B : évolution du revenu moyen des pérennes entre 2019 et 2020

	Nombre de TI pérennes	Structure	Nombre de TI polyactifs 2020	Part des polyactifs	revenu moyen 2019 des polyactifs 2020	revenu moyen 2020 des polyactifs 2020	évolution du revenu des polyactifs
Hommes	42 558	64,8%	3 486	8,2%	30 159	25 802	-14,4%
Femmes	23 034	35,1%	2 159	9,4%	22 322	20 067	-10,1%
Artisans	20 402	31,1%	1 107	5,4%	17 700	12 471	-29,5%
Commerçants	22 143	33,7%	2 305	10,4%	14 213	12 266	-13,7%
Professions Libérales	23 091	35,2%	2 233	9,7%	45 219	40 839	-9,7%
1 - Moins de 30 ans	2 763	4,2%	346	12,5%	13 045	14 049	7,7%
2 - 30 - 40 ans	12 773	19,5%	1 115	8,7%	21 545	19 558	-9,2%
3 - 40 - 50 ans	17 817	27,1%	1 628	9,1%	26 131	23 064	-11,7%
4 - 50 - 60 ans	20 629	31,4%	1 746	8,5%	25 562	21 168	-17,2%
5 - 60 ans et plus	11 654	17,8%	810	7,0%	46 445	39 623	-14,7%
Total	65 636	100,0%	5 645	8,6%	27 162	23 609	-13,1%

Source : Urssaf



Le revenu 2020 des TI classiques n'étant pas encore disponible sur l'ensemble de la population, l'analyse qui suit porte sur les seuls TI classiques ayant un revenu d'activité supérieur ou égal à 0 et sans taxation d'office en 2019 et en 2020, et en activité sur la totalité des deux années : 65 mille.

Une baisse générale du revenu moyen entre 2019 et 2020...

En 2019 et 2020, et sans doute du fait de la crise, les revenus moyens ont diminué de 13,1 % (*tableau B*). Cette baisse a été plus prononcée chez les hommes (- 14,4 %), majoritaires dans cette population (64,8 %). Le groupe professionnel le plus touché par la baisse du revenu moyen est l'artisanat avec une baisse de 29,5 %. Le revenu moyen des professions libérales diminue de 9,7 %. Les pérennes de moins de 30 ans sont les seuls à avoir vu leur revenu moyen augmenter entre 2019 et 2020 (autour de 7,7 %). A l'inverse, les 60 ans et plus ont vu leur revenu baisser de plus de 14 % entre 2019 et 2020.

La baisse des revenus se traduit aussi par la hausse de la part des déficits ou des revenus égaux à 0 dans le total. Cette part est passée de 5,4 % en 2019 à 8,4 % en 2020, soit une hausse de 2,0 points, toutes catégories confondues (*graphique C*).

Le revenu médian est également en baisse entre 2019 et 2020 (- 6,7 %).

... plus ou moins forte selon les secteurs...

Certains secteurs ont été plus sévèrement touchés par la crise sanitaire. Globalement, ceux dont le revenu moyen 2020 est faible sont aussi ceux qui ont connu les baisses les plus importantes de revenus moyens entre 2019 et 2020.

Ainsi, le revenu moyen diminue sensiblement pour le commerce de détail sur marché non classé ailleurs (- 19,6 %). Viennent ensuite les secteurs qui ont subi des fermetures administratives. C'est le cas notamment des arts, spectacles et autres activités récréatives (R1, - 20,2 % pour le revenu moyen), de l'hébergement (IZ1, - 20,1 %), de la restauration et débits de boissons (IZ2, - 13,6 %) ou des activités sportives (R2, - 12,9 %). D'autres secteurs ont également subi des baisses de revenu importantes comme les activités de coiffure et de soins du corps (S2, - 12,5 %) et l'enseignement (PZ, - 16,5 %).

A l'inverse le revenu moyen augmente dans le commerce de détail alimentaire hors métiers de bouches (+ 1,5 %) qui n'a pas connu d'arrêt d'activité durant les confinements. Les métiers de bouche (+ 2,1 %) sont dans la même situation. Le commerce de détail non spécialisé (+ 1,6 %) est quant à lui dominé par les activités de vente à distance, lesquelles étaient autorisées puisque ne requérant pas de contact physique avec les clients. Pour finir, le secteur des activités financières et d'assurance a également connu une hausse de revenu moyen de 5,9 % entre 2019 et 2020.

Au total, le revenu moyen a augmenté dans 8 secteurs sur 42 (*graphique D*).

... et qui a peu déformé les dispersions de revenus

La baisse globale des revenus en 2020 n'a pas affecté de manière significative la dispersion des revenus entre les secteurs et entre les cotisants.

Comme les années antérieures, les secteurs de la santé et

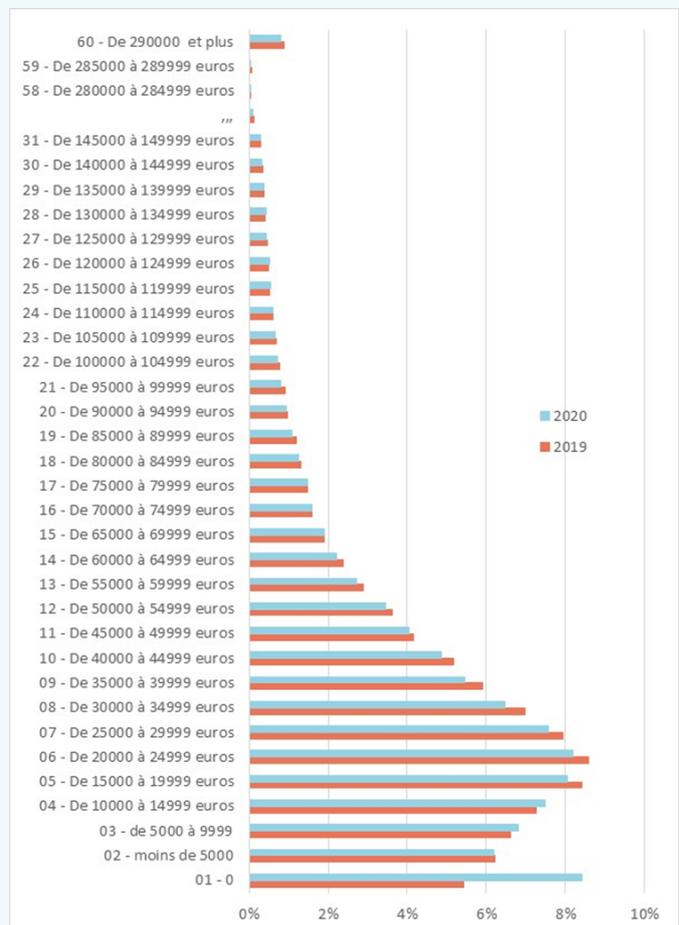
des activités juridiques sont des activités qui génèrent des revenus moyens importants (QZ2 = médecine spécialisée, analyses médicales, QZ4 = pratique dentaire, QZ1 = médecine générale et QZ5 = Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique.), le secteur des activités juridiques (M1) et le secteur des activités financières et d'assurance (KZ). A l'inverse, d'autres secteurs ont des revenus moyens plus faibles. C'est le cas notamment du secteur du commerce de détail sur marché non classé ailleurs (G5).

De manière globale, la dispersion des revenus, qui peut être appréciée par l'écart interquartiles, c'est-à-dire l'écart entre le premier quartile (Q1) et le troisième quartile (Q3), augmente légèrement entre les deux années, de l'ordre de 3 %.

Néanmoins, certains secteurs sont plus touchés que d'autres. Ainsi, dans les autres services personnels, cet écart a augmenté de 12 % (*graphique E*). D'autres secteurs ont également vu leur dispersion augmenter mais plus mesurément. C'est le cas par exemple, des professions paramédicales et sages-femmes (+ 10 %), ou des autres activités scientifiques et techniques (+ 9%).

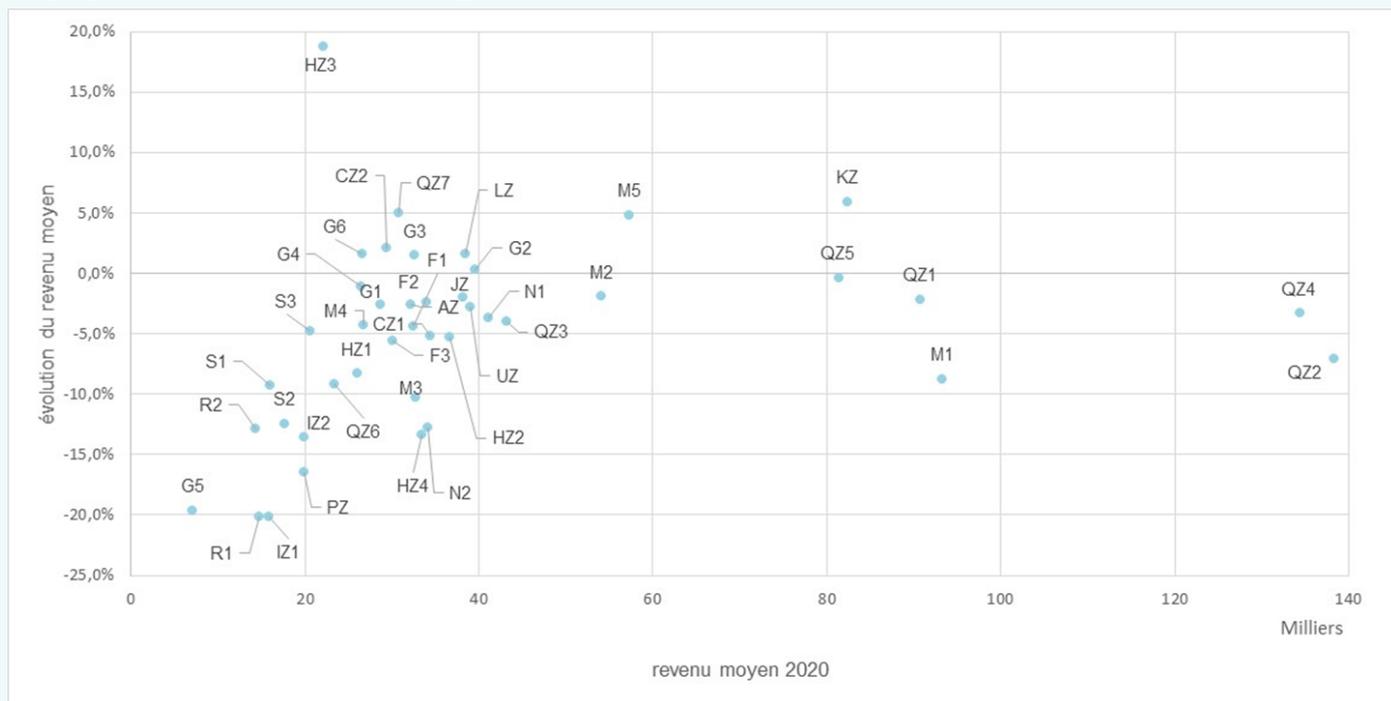
A l'inverse, d'autres secteurs connaissent plutôt une baisse de la dispersion de leur revenu. C'est le cas de 2 secteurs en particulier : le commerce de détail sur marchés non classé ailleurs (- 17 %) et les activités récréatives (- 14 %).

Graphique C : distribution des TI classiques pérennes selon leur revenu en 2019 et en 2020





Graphique D : évolution des revenus moyens entre 2019 et 2020 en fonction du niveau de revenu selon le secteur d'activité

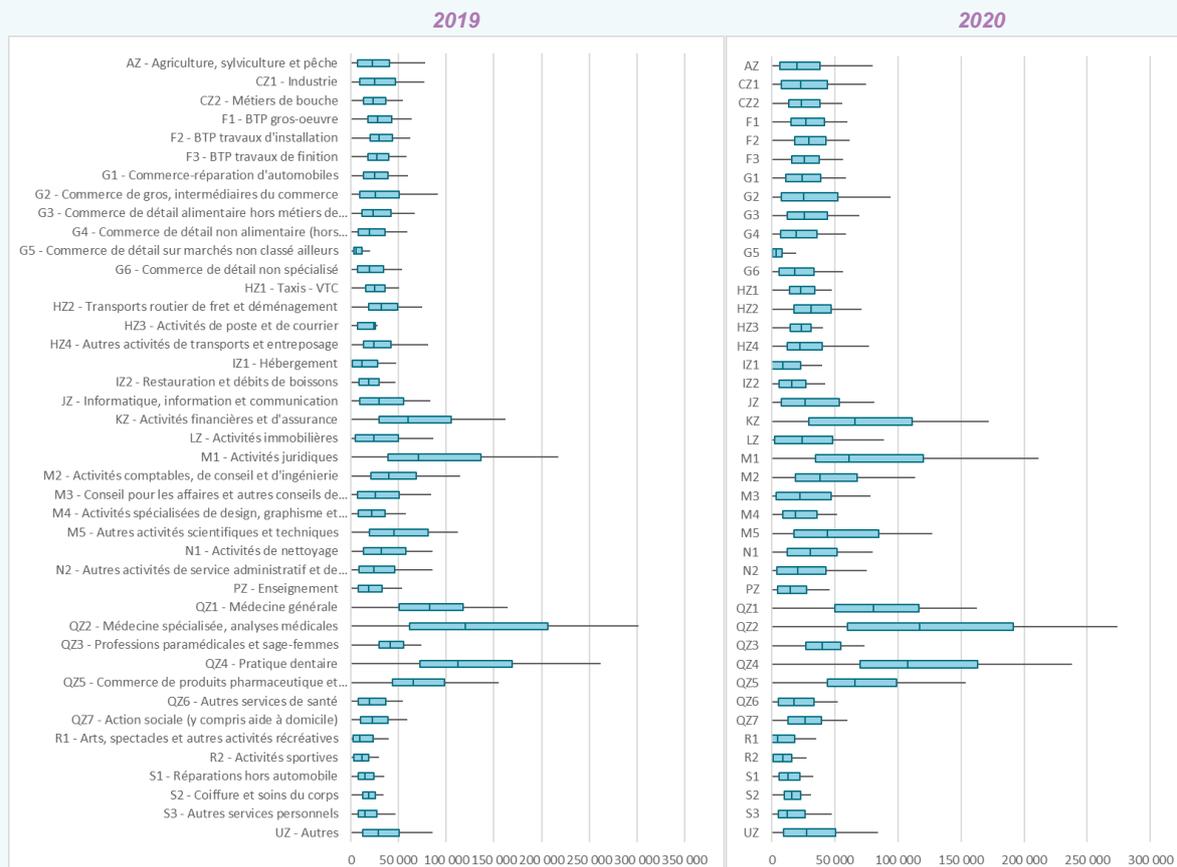


- | | | |
|--|---|---|
| AZ - Agriculture, sylviculture et pêche | HZ4 - Autres activités de transports et entreposages | PZ - Enseignement |
| CZ1 - Industrie | IZ1 - Hébergement | QZ1 - Médecine générale |
| CZ2 - Métiers de bouche | IZ2 - Restauration et débits de boissons | QZ2 - Médecine spécialisée, analyses médicales |
| F1 - BTP gros-œuvre | JZ - Informatique, information et communication | QZ3 - Professions paramédicales et sage-femme |
| F2 - BTP travaux d'installation | KZ - Activités financières et d'assurance | QZ4 - Pratique dentaire |
| F3 - BTP travaux de finition | LZ - Activités immobilières | QZ5 - Commerce de produits pharmaceutiques et orthopédiques |
| G1 - Commerce-réparation d'automobiles | M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion | QZ6 - Autres services de santé |
| G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce | M1 - Activités juridiques | QZ7 - Action sociale |
| G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche | M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie | R1 - Arts spectacles et autres activités récréatives |
| G4 - Commerce de détail non alimentaire | M3 - Conseil pour les affaires | R2 - Activités sportives |
| G5 - Commerce de détail sur marchés | M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie | S1 - Réparations hors automobile |
| G6 - Commerce de détail non spécialisé | M5 - Autres activités scientifiques et techniques | S2 - Coiffure et soins du corps |
| HZ1 - Taxis-VTC | N1 - Activités de nettoyage | S3 - Autres services personnels |
| HZ2 - Transports routier de fret et déménagement | N2 - Autres activités de service administratif | UZ - autres |
| HZ3 - Activités de poste et de courrier | | |

Source : Urssaf

Note de lecture : Le revenu moyen des TI classiques du secteur des activités juridiques est de 100 000 euros en 2020, en baisse de 5,1 % par rapport à 2019.

Graphique E : dispersion des revenus des TI pérennes en 2019 et en 2020 selon le secteur d'activité



Source : Urssaf



Sources et méthodologie

Cette publication comptabilise des **comptes de cotisants** à la Sécurité sociale des indépendants et **non des individus**. Elle concerne l'ensemble des travailleurs indépendants relevant de la protection sociale des indépendants, ce qui exclut les dirigeants de certaines sociétés (SA, SAS/SASU), mandataires sociaux ou gérants minoritaires de SARL, et qui sont considérés comme assimilés salariés rattachés au régime général. Aussi, il existe des écarts de niveau et d'évolution avec les publications de l'INSEE, qui tiennent compte du régime agricole, et qui comptabilisent des individus.

Pour l'exercice professionnel de son activité économique, le travailleur indépendant (TI) peut opter pour le statut dit « classique » ou celui d'auto-entrepreneur (AE). Ce choix conditionne le mode de déclaration et de calcul de cotisations. A l'intérieur des deux statuts, plusieurs catégories sont identifiées, au sens de la sécurité sociale : les artisans, les commerçants, les professions libérales. Depuis 2018, les professions libérales nouvellement inscrites sont classées comme commerçants et cotisent au même taux quand elles sont non réglementées. Pour l'analyse économique produite dans cette publication, elles sont réintégrées à la population des professions libérales.

Le dispositif auto-entrepreneur

Le régime de l'AE a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Sont exclues du dispositif les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la CIPAV ou la SSI ou certaines professions telles que les avocats relevant de la Caisse nationale des barreaux français (CNBF).

Les AE déclarent un chiffre d'affaires chaque mois ou trimestre sur lequel se calculent les cotisations sociales. Le statut permet au cotisant de ne payer des cotisations que lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires selon le taux de cotisations et contributions sociales associé à l'activité. Les AE sont redevables de cotisations sociales auxquelles s'ajoutent la CFP et la taxe pour frais de Chambre de Commerce et d'Industrie ou de Chambre de métiers (taux spécifiques). Par ailleurs, les AE peuvent bénéficier de l'ACRE (Aide aux Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise) pour une durée de 1 ans depuis 2020. En 2018, les plafonds de chiffre d'affaires sont doublés, permettant un nouvel élan du régime auto-entrepreneur. Le relèvement des seuils implique la disparition des seuils de tolérance, ainsi dès le dépassement des plafonds, l'AE bascule sous le statut classique. Dès lors que les plafonds de chiffre d'affaires ne sont pas dépassés, le dispositif AE est sans limitation dans le temps. En cas de chiffres d'affaires nuls ou non déclarés sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs, les AE sont automatiquement radiés. Exceptionnellement, les radiations automatiques de fin 2019 qui auraient dû être opérées au 1er semestre 2020, ont été décalées à 2021 en raison de la crise sanitaire. Pour l'analyse, les radiations de fin 2020 pour absence de CA ont été lissées sur 2019 et 2020.

L'analyse des revenus des AE est réalisée sur le champ des économiquement actifs. Le passage du chiffre d'affaires au revenu s'obtient en appliquant au chiffre d'affaires annuel un abattement forfaitaire défini en fonction du type d'activité (34 % pour les BNC, 50 % pour les BIC prestations, 71 % pour les BIC achat/vente).

Les travailleurs indépendants classiques

Contrairement au dispositif auto-entrepreneur, le statut de TI classique n'exclut aucune activité.

Le TI classique déclare annuellement son revenu dans la déclaration sociale des indépendants (DSI). Il cotise sur ce

revenu annuel, généralement le résultat comptable de l'exercice, assez proche du revenu fiscal. En cas d'absence de déclaration, un revenu appelé « taxation d'office », fonction d'un revenu antérieur connu ou du plafond de sécurité sociale (PASS) en vigueur majoré, est retenu pour le calcul des cotisations. **Pour les analyses sur les revenus des TI classiques, il n'est pas tenu compte des taxations d'office (TO)**. Par ailleurs, les données mobilisées ne permettent pas de connaître les déficits : un revenu négatif est indiqué comme nul.

Le statut de TI classique diffère du dispositif AE par l'application, en cas de faibles revenus, de cotisations minimales (retraite de base, indemnités journalières et l'invalidité-décès). Les taux de cotisations diffèrent selon le groupe professionnel. Cette différence s'explique par l'appartenance des activités libérales à des caisses de retraite spécifiques. Les professions médicales conventionnées bénéficient également d'un taux de cotisations maladie réduit.

Comme pour les AE, les TI classiques sont également redevables de la CFP, d'un montant fixe selon le groupe professionnel. Par ailleurs, ils sont aussi éligibles à l'ACRE.

Les données mobilisées

La base TI des Urssaf centralise depuis 2001 les informations administratives et déclaratives des TI classiques et depuis janvier 2009 les informations relatives aux cotisants relevant du régime auto-entrepreneur ainsi que les déclarations envoyées aux Urssaf. Les données utilisées dans cette publication sur les effectifs et les revenus sont issues d'une **extraction au 31 mai 2021**, pour toutes les années de revenus. **Pour l'encadré des évolutions de revenus 2020 sur les seuls TI classiques pérennes, elles sont arrêtées à fin octobre 2021 (y compris pour l'année 2019)**.

Afin de mieux classer les activités des indépendants, une nomenclature spécifique agrégée en 42 classes a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1er janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, J, K, L, P), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins. Le détail de la nomenclature est disponible sur accoss.fr. Le secteur d'activité des gérants majoritaires retenu dans l'étude est celui de l'entreprise dont ils ont la gérance.

L'analyse sur les TI salariés du secteur privé est réalisée sur la base d'un appariement avec des données issues de la Déclaration sociale nominative (DSN), via des identifiants cryptés.

Définitions

Est considéré comme **administrativement actif** un indépendant (AE ou classique) ayant été immatriculé avant ou pendant la période étudiée et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un revenu ou un chiffre d'affaires positif.



Bourgogne



Franche-Comté

ISSN 2495-8441 – Urssaf Bourgogne – 8 Bd Clémenceau 21037 Dijon
Cedex et Urssaf Franche-Comté – 3 rue Chatillon 25480 ECOLE
VALENTIN – Directeur de la publication : L. Matz – Rédaction : I.
WEHR, J-C. Andrey – La collection Stat'ur est consultable en ligne
sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique –
Pour toute demande : statistique.bfc@urssaf.fr